

Avis relatif à l'enquête de représentativité des professions d'ostéopathe et de chiropracteur

13/10/2013

Cet avis indique que "*l'enquête de représentativité permettra de déterminer les organisations qui ont vocation à représenter les professions d'ostéopathe et de chiropracteur dans les négociations nationales. Elle servira également à déterminer les compositions de la commission nationale d'agrément pour chacune des deux professions*" sous réserve de certaines conditions.